



535 rue Lefrançois
Rosemère (Québec)
J7A 4R5
450 621-6720
externat.qc.ca

PROCÉDURES DE REMBOURSEMENT DÉPART D'UN ÉLÈVE EN COURS D'ANNÉE

À L'INTENTION DES PARENTS

FÉVRIER 2018

PROCÉDURES DE REMBOURSEMENT DÉPART D'UN ÉLÈVE EN COURS D'ANNÉE

1. FRAIS DE SCOLARITÉ

Frais d'inscription

Montant de 200 \$ non remboursable

Frais de scolarité

Frais calculés au prorata du nombre de jours de fréquentation scolaire

Frais pour profil

De la rentrée au 31 janvier : remboursement de la moitié des frais
Après le 31 janvier : aucun remboursement

2. FRAIS DE SERVICES ACCESSOIRES OBLIGATOIRES

- Agenda
- Assurance accidents
- Documentation
- Frais associés à l'utilisation des technologies de l'information et des communications
- Matériel obligatoire fourni par l'école

De la rentrée au 31 janvier : remboursement de la moitié des frais
Après le 31 janvier : aucun remboursement

3. FRAIS DE TRANSPORT

De la rentrée au 31 janvier : remboursement de la moitié des frais
Après le 31 janvier : aucun remboursement